

# CAMP DE jour 2015 ALEXTRA

Inscription du 24 avril\* au 29 mai

Soirée d'inscription : vendredi 24 avril

**19 h à 20 h 30 - Pavillon, 2e étage**

Soirée d'information : vendredi 12 juin - 19 h - Pavillon



## GRILLE TARIFAIRE

| Nombre de semaines | Tarif préférentiel<br>Du 24 avril au 8 mai,<br>résidents de Saint-Alexandre<br>seulement | Tarif régulier<br>Du 8 mai au 29 mai |
|--------------------|--|--------------------------------------|
| 1 semaine          | 65 \$  | 75 \$                                |
| 2 semaines         | 130 \$   | 150 \$                               |
| 3 semaines         | 190 \$   | 215 \$                               |
| 4 semaines         | 250 \$   | 280 \$                               |
| 5 semaines         | 310 \$   | 345 \$                               |
| 6 semaines         | 370 \$   | 410 \$                               |
| 7 semaines         | 430 \$   | 475 \$                               |

SERVICE DE GARDE

30\$ / semaine

OPTION

45\$ / semaine

Le tarif hebdomadaire inclut un t-shirt, les sorties, les frais de transport associés aux sorties et les taxes.

INFORMATION  
(450) 346-6641

Profitez des tarifs  
préférentiels jusqu'au 8 mai\*

\* Résidents de Saint-Alexandre seulement

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Lors de l'inscription, ayez en main le **numéro d'assurance maladie et une photo** de l'enfant, ainsi que le **numéro d'assurance sociale** du parent pour le relevé 24.

### EN PERSONNE

- ◆ **Vendredi 24 avril 2015**, de **19h à 20h30** au Pavillon des loisirs  
440, rue Bernard, Saint-Alexandre - 2ème étage
- ◆ Sur les heures d'ouverture du bureau municipal

### EN LIGNE

- ◆ À partir du 24 avril au [www.saint-alexandre.ca](http://www.saint-alexandre.ca) à l'aide de votre code d'accès Sport-Plus.

### PAIEMENT

L'inscription est payable en un ou deux versements, par chèques établis à l'ordre de la Municipalité de Saint-Alexandre. Les chèques peuvent être postdatés au 16 juin et 21 juillet 2015.

Des frais de 25\$ seront exigés pour toute inscription, modification ou annulation après la date limite du 29 mai 2015.

Aucun remboursement possible après cette date, sauf sur présentation de preuve médicale au nom de l'enfant.

# CALENDRIER ALEXTRA — Du 29 juin au 14 août 2015

| CAMP RÉGULIER<br>lundi au vendredi, de 9h à 16h | OPTIONS<br>4 jours, 9h à 12h | SORTIES<br>9h à 16h                   |
|---|------------------------------|---------------------------------------|
| 29 juin au 3 juillet                            | -                            | Domaine du rêve                       |
| 6 au 10 juillet                                 | Tennis                       | Papillons et animaux à la Ferme Guyon |
| 13 au 17 juillet                                | Cuisine                      | Centre de la nature de Cowansville    |
| 20 au 24 juillet                                | -                            | L'île fantastique du Capitaine Gribou |
| 27 au 31 juillet                                | -                            | Exposition agricole de St-Hyacinthe   |
| 3 au 7 août                                     | Cheerleading                 | Cache-à-l'eau                         |
| 10 au 14 août                                   | -                            | Nuitée au camp                        |

## MATINÉES «OPTION»

Encadrés par des intervenants qualifiés et d'expérience, les participants pourront découvrir une nouvelle discipline ou y parfaire leurs compétences.



**Les options sont ouvertes à tous les jeunes, même s'ils ne sont pas inscrits au camp régulier.**

Places limitées

## SERVICE DE GARDE

De 7h à 9h et de 16h à 18h, du lundi au vendredi

Le service de garde est assuré par l'équipe d'animation du camp de jour. Le tarif d'inscription est hebdomadaire et ne peut être divisé à la journée.

## ADMISSIBILITÉ

- ◆ 6 à 12 ans
- ◆ 5 ans admis si la maternelle est complétée
- ◆ Places limitées à 45 enfants par semaine

## LIEU

Les activités du camp de jour et du service de garde se déroulent à l'**École Saint-Alexandre** (501, rue St-Denis).

Le camp de jour Alextra de Saint-Alexandre se conforme aux exigences du *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* depuis 2011.

Le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. L'évaluation de la conformité est gérée par l'Association des camps du Québec (ACQ).



## SORTIES

Le camp Alextra se rend à la piscine (Saint-Jean-sur-Richelieu) un après-midi par semaine.

Jeudi 2 juillet • **Domaine du rêve** (Ste-**Angèle**-de-Monnoir)

Un parc de jeux d'eau, des terrains de basketball, volleyball et mini-putt sont accessibles pour une journée complète de plaisirs fous!



Jeudi 9 juillet • **Papillons et animaux à la Ferme Guyon** (Chambly)

Visite de la pavillonnerie, voir et approcher les animaux de la ferme et ateliers pour comprendre d'où viennent certains aliments. Découvertes animales assurées!

Jeudi 16 juillet • Centre de la nature de Cowansville  
Mini-golf, katag, missions spéciales James Bond, baignade et jeux d'eau... du plaisir en plein air!

Mercredi 22 juillet • **L'île fantastique du Capitaine Gribou** (Longueuil)

Défis, jeux de kermesse, pirates, spectacle, palmiers, bananiers et oiseaux exotiques. Des vacances rêvées!

Jeudi 30 juillet • Exposition agricole de St-Hyacinthe  
Le plus grand festival à thématique agricole en Montérégie propose : animaux de la ferme, manèges et spectacles!  
Pour plus de plaisir dans les manèges, le retour est prévu exceptionnellement à 16h30.

Jeudi 6 août • **Cache-à-l'eau** (Boucherville)

Le *laser tag*, le labyrinthe et les modules de jeux... une journée complète de courses, de rires et de plaisirs assurés!

Jeudi 13 août • **Nuitée au camp**

Une nuit particulière avec les amis du camp pour fêter la fin d'un été époustouflant!



La gestion du camp de jour est assurée par l'Association des loisirs de Saint-Alexandre, qui se réserve le droit de modifier la programmation sans préavis si certaines conditions l'y obligent.